



## **La formation initiale** des conservateurs du patrimoine

2011



# **SOMMAIRE**

## **Introduction**

## **La filière « conservateur du patrimoine »**

## **Le recrutement des élèves**

## **Les enseignements**

### **Le calendrier des enseignements**

### **Les enseignements de tronc commun**

- Droit du patrimoine
- Economie du patrimoine
- Acteurs privés du patrimoine
- Gestion des ressources humaines et management
- Gestion publique
- Construction et aménagement des bâtiments patrimoniaux
- Conservation-Restauration
- Patrimoine et diffusion culturelle
- Technologies numériques

### **Les enseignements de spécialités métiers**

- Archéologie
- Archives
- Monuments historiques – Inventaire
- Musées
- Patrimoine scientifique, technique et naturel

## **Les stages**

## **Les rencontres et séminaires**

## **Les formations individualisées**

## **Après la formation**

## **Les tutelles et les partenaires institutionnels de l'Inp**

## **Contacts**

## INTRODUCTION

Une idée simple a présidé à la création de l'Institut national du patrimoine : les responsabilités de la conservation du patrimoine sont confiées à des personnes qui, ayant reçu une formation de haut niveau en histoire, archéologie, histoire de l'art... sont confrontées, dès le début de leur carrière, à des tâches de gestion des collections et d'administration des services auxquelles elles n'ont pas encore été préparées.

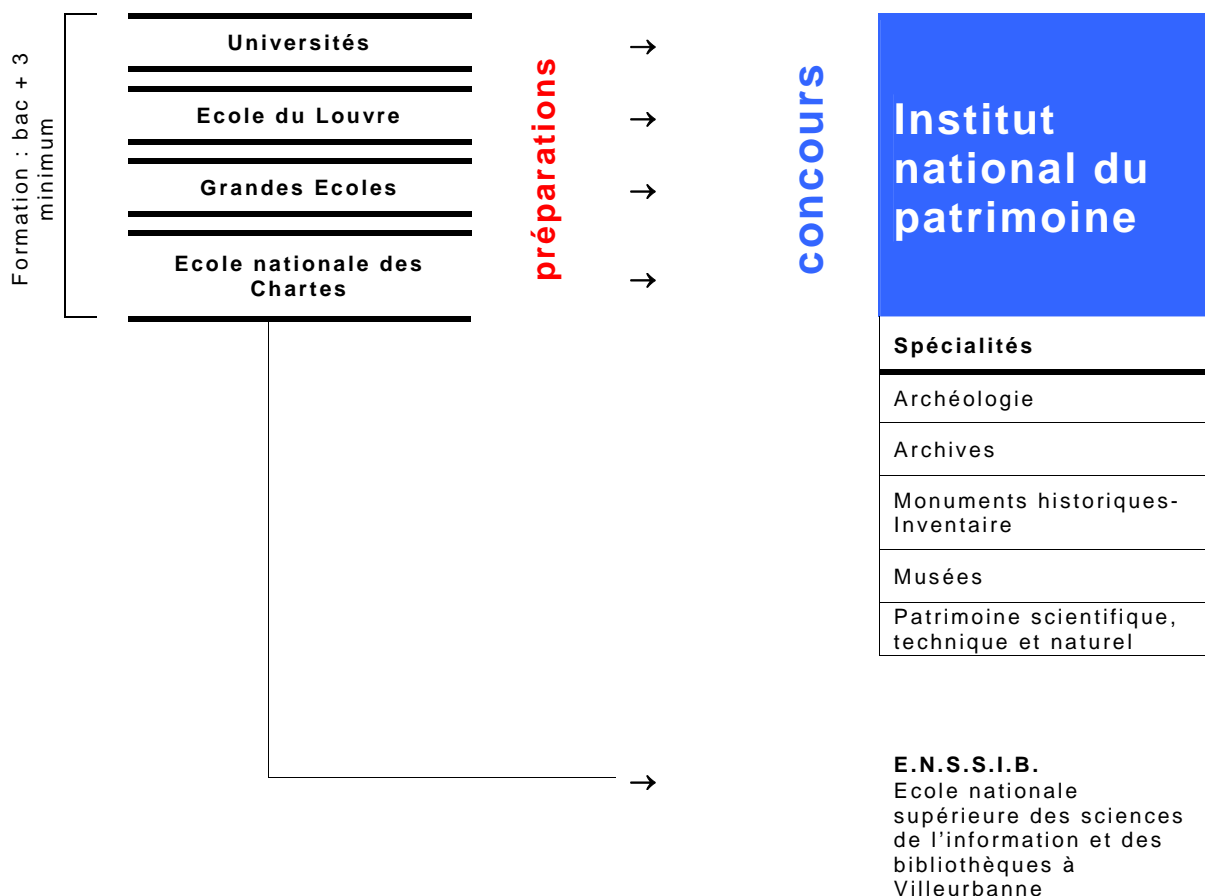
En un temps restreint, l'Institut a pour objectif de leur apporter le maximum de connaissances sur ces sujets juridiques, financiers, sociaux, déontologiques, sur les techniques du traitement et de l'analyse des œuvres afin de leur permettre de les maîtriser au mieux dans leur pratique professionnelle, tout en leur offrant la possibilité d'approfondir leurs connaissances scientifiques, par la poursuite de recherches au niveau du master ou du doctorat.

Fondée sur un recrutement par concours et orientée vers l'acquisition de compétences professionnelles en relation avec leur futur métier, la formation initiale des élèves conservateurs fait alterner, durant 18 mois, des enseignements, des temps de recherche et des stages.

La formation est ouverte aux élèves extra-européens qui peuvent suivre tout ou partie des enseignements.

*L'Inp est lié par convention au Centre national de la fonction publique territoriale et à l'Institut national des études territoriales et à la Ville de Paris pour lesquels il organise la formation initiale des élèves conservateurs territoriaux.*

## LA FILIERE « CONSERVATEUR DU PATRIMOINE »





# **LE RECRUTEMENT DES ELEVES**

## LES CONCOURS

Les concours de recrutement des conservateurs de l'État, de la ville de Paris et des collectivités **territoriales sont ouverts à l'ensemble des ressortissants européens, de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein ou de la Suisse**. Ils sont accessibles sans condition d'âge.

Pour le concours externe, les candidats doivent être titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent. Pour le concours interne, aucune condition de diplôme, ni d'appartenance à une catégorie hiérarchique n'est imposée aux candidats.

Le concours externe comporte trois épreuves écrites d'admissibilité :

- 1) une dissertation générale
- 2) une épreuve spécialisée d'analyse et de commentaire de plusieurs documents
- 3) une épreuve de langue ancienne ou de langue vivante étrangère,

deux épreuves orales d'admission :

- 1) une épreuve d'entretien
- 2) une épreuve de langue vivante étrangère.

Le concours interne comporte trois épreuves écrites d'admissibilité :

- 1) une épreuve de note à partir d'un dossier à caractère culturel
- 2) une épreuve spécialisée d'analyse et de commentaire de plusieurs documents
- 3) une épreuve de langue ancienne ou de langue vivante étrangère,

deux épreuves orales d'admission :

- 1) une épreuve d'entretien
- 2) une épreuve de langue vivante étrangère.

## LA CLASSE PREPARATOIRE INTEGREE

Afin de répondre à la volonté gouvernementale d'une plus grande diversité dans les postes de responsabilité de la fonction publique, l'Institut national du patrimoine organise, en partenariat avec l'Ecole du Louvre, l'Ecole nationale des chartes, la « Fondation Culture & Diversité » et l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), une classe préparatoire intégrée au concours externe de conservateur du patrimoine.

Le dispositif de la Classe préparatoire intégrée est réservé aux étudiants et demandeurs d'emploi méritants, issus de milieux sociaux défavorisés.

Il s'adresse aux ressortissants français et européens, sans condition d'âge, justifiant d'un master avec mention et / ou d'un autre titre reconnu équivalent, répondant à certains critères de ressources, de lieu de domiciliation et de déroulement de la scolarité et témoignant d'une réelle motivation pour la Classe préparatoire intégrée.

Le dossier de candidature est à télécharger sur [www.inp.fr](http://www.inp.fr)

La sélection des candidats s'organisera en deux étapes : une commission procédera en premier lieu à l'examen des dossiers et fixera la liste des candidats retenus pour participer à l'entretien d'admission. A l'issue de ces entretiens, elle publiera la liste des candidats admis en classe préparatoire intégrée.

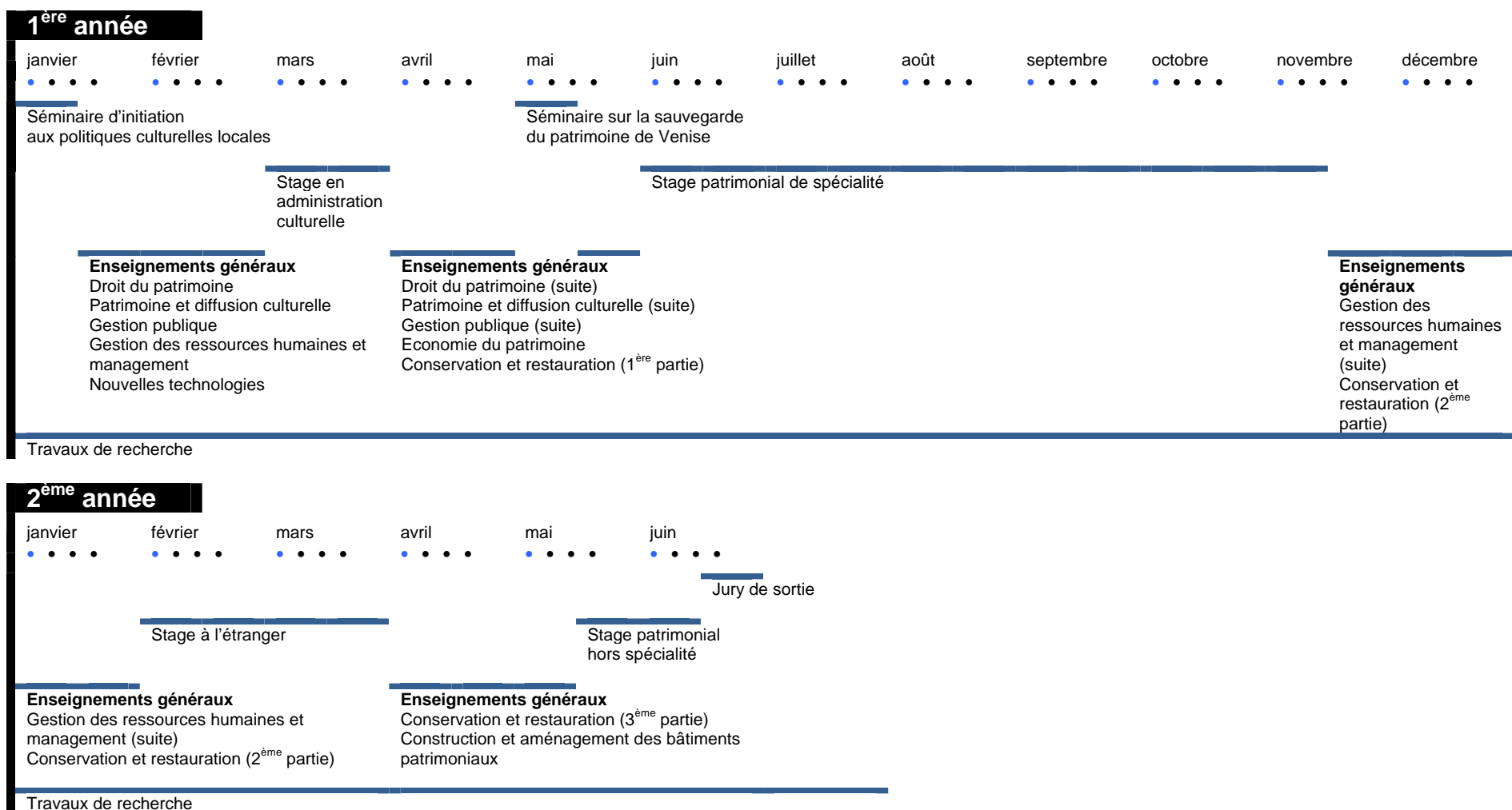
## L'ADMISSION D'ELEVES ETRANGERS

L'accueil de professionnels et d'étudiants étrangers est mis en place prioritairement pour les ressortissants de pays non européens. Ils doivent avoir un niveau comparable à celui des candidats au concours de conservateur du patrimoine en France.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne, de la Norvège, de l'Islande, de la Suisse et du Liechtenstein, titulaires d'un niveau licence, peuvent participer au concours de recrutement des conservateurs, donnant accès par la formation de l'Inp au statut de conservateur du patrimoine.

# LES ENSEIGNEMENTS

## LE CALENDRIER DES ENSEIGNEMENTS



# **LES ENSEIGNEMENTS DE TRONC COMMUN**

## DROIT DU PATRIMOINE

45 HEURES

### COORDINATION

Marie CORNU, directrice de recherche au CNRS, juriste

L'enseignement Droit du patrimoine a pour objectif de donner aux élèves conservateurs la connaissance de l'environnement administratif, institutionnel et juridique dans lequel ils auront à se mouvoir, afin de leur permettre d'assurer leurs responsabilités administratives. Il vise aussi à les exercer aux divers aspects et méthodes de l'action administrative (analyse de dossiers, rédaction de notes, préparation et gestion du processus de décision, coordination avec les services administratifs, juridiques et financiers).

### THEMES ABORDES

Introduction (organisation de l'Etat, des collectivités locales et des institutions européennes)

La protection du patrimoine immobilier (protection du patrimoine historique, du patrimoine archéologique et naturel)

La protection du patrimoine mobilier (protection des collections publiques, des objets, exportation des biens culturels...)

Droit de l'environnement (patrimoine et développement durable)

Accès et réutilisation des documents publics (numérisation et droit de réutilisation des informations publiques)

*Tables rondes - Rencontres avec des professionnels*

La circulation des biens culturels

La lutte contre le trafic illicite des biens culturels

Patrimoine et mutation des territoires

La déontologie du métier de conservateur

### VALIDATION DU MODULE

Individuel – Ecrit / Coef 1

Rédaction d'une note de 3 à 5 pages dactylographiées à partir d'un cas observé au cours du stage patrimonial de spécialité.

## **ECONOMIE DU PATRIMOINE**

**20 HEURES**

### **COORDINATION**

Françoise BENHAMOU, Economiste, Professeur à l'Université de Paris 13 et chercheur au CEPN (Centre d'Economie de Paris Nord)

L'enseignement Economie du patrimoine a pour objectif de soulever la question de la dimension économique du patrimoine, source de coûts et de revenus, facteur de développement économique. L'objectif est de favoriser la capacité d'analyse et d'expertise des élèves conservateurs. Le mécénat et ses développements récents dans le domaine du patrimoine sont particulièrement abordés.

### **THEMES ABORDES**

Introduction (problématiques, caractéristiques et analyse économique) : caractéristiques économiques du patrimoine ; analyse économique de la demande ; politiques de tarification  
La question du financement (nécessité de l'intervention publique ; biens publics centraux ou locaux ? Les solutions de mutualisation. L'exemple de l'archéologie préventive)

La variété des financements

Le tourisme patrimonial

Les retombées économiques de l'exploitation des images

### **VALIDATION DU MODULE**

Individuel – Ecrit / Coef 1

Rédaction d'une note de 3 à 5 pages dactylographiées à partir d'un cas observé au cours du stage patrimonial de spécialité.

## ACTEURS PRIVES DU PATRIMOINE

10 HEURES

Enseignement transversal aux modules Droit et Economie du patrimoine, nouvellement introduit dans la formation des conservateurs.

### COORDINATION

Guillaume CERUTTI, Président-directeur général de Sotheby's France

L'objectif de ce cycle de rencontres est de sensibiliser les futurs conservateurs au rôle que jouent les acteurs privés dans l'enrichissement, l'entretien, la protection et la valorisation du patrimoine.

A cette occasion, les élèves seront confrontés aux enjeux de ces questions à travers le témoignage de personnalités impliquées dans ce domaine.

### THEMES ABORDES

Gestion d'un monument privé

Activités des maisons de ventes aux enchères

La place des fondations privées

Collectionneurs et donateurs

Maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre : les entreprises de restauration des monuments historiques

### VALIDATION

Commune au module *Economie du patrimoine*

## **GESTION PUBLIQUE**

30 HEURES

### **COORDINATION**

Michel BOUVIER, Professeur de droit public, Université Paris I - Panthéon Sorbonne

L'enseignement Gestion publique souhaite donner aux élèves conservateurs, dans le contexte des responsabilités administratives et financières qui seront les leurs, la connaissance des procédures de base de la programmation et de la mise en œuvre de la dépense publique et de son évaluation. Il les aide à comprendre la préparation d'un projet de budget annuel (de l'Etat, d'une collectivité locale, d'un établissement public), le montage financier d'opérations ponctuelles et, plus généralement, la prise de décision dans tous ses aspects financiers et comptables.

### **THEMES ABORDES**

Introduction (finances publiques, nouveaux concepts de comptabilité publique, systèmes d'information comptable)

Les budgets culturels (le budget du ministère de la culture, les budgets des collectivités territoriales, l'analyse financière des budgets des collectivités, les fonds structurels européens)

La nouvelle gestion publique (loi organique aux lois des finances, les marchés publics, le rôle des chambres régionales des comptes...)

### **VALIDATION DU MODULE**

Individuel – Ecrit / Coef 1

Commentaire critique du budget de l'institution d'accueil en stage patrimonial de spécialité.

Ce commentaire peut être effectué à travers un plan construit au regard de l'application de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) et de ses conséquences budgétaires pour l'organisme considéré.

# GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

30 HEURES

## COORDINATION

Robi RHEBERGEN, directeur du développement culturel de Clermont-Communauté

Catherine DUPRAZ, directrice de la culture et de l'événementiel à la Ville d'Orléans

Pierre COURAL, conseiller technique auprès du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique

Cet enseignement a pour objectif de proposer une connaissance précise des concepts essentiels de la fonction publique ainsi que des droits et obligations qui seront les leurs. Il décrit les principaux enjeux auxquels est actuellement confrontée la fonction publique française, dont les futurs conservateurs seront nécessairement parties prenantes. Ces derniers apprennent à maîtriser, par étude de cas concrets, les principes et les méthodes d'animation d'équipe, l'organisation du travail et les relations professionnelles.

## THEMES ABORDES

Introduction (généralités sur la fonction publique)

Le dialogue social dans la fonction publique

La fonction publique territoriale et la conduite du changement

La responsabilité civile et pénale des fonctionnaires

Recrutement et gestion de carrières

La gestion des ressources humaines dans les services patrimoniaux (rencontres par groupe de spécialité)

*Séminaires organisés par l'Institut national des études territoriales (INET)*

Elaboration du projet professionnel et recherche d'emploi (conservateurs territoriaux du patrimoine)

Techniques du management (toute la promotion)

Préparation à la prise de poste (toute la promotion)

## VALIDATION DU MODULE

Individuel – Oral / Coef 1

Analyse d'une étude de cas proposée par les coordonnateurs du module.

# CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS PATRIMONIAUX

## 24 HEURES

### COORDINATION

Daniel SANCHO, directeur du patrimoine de l'Etablissement public du domaine national de Versailles

Valérie BRISARD, architecte-programmiste, OPPIC

Cet enseignement veut préparer les élèves conservateurs, qui pourront à un moment quelconque de leur carrière se trouver confrontés à des problèmes de travaux à réaliser dans un bâtiment, à leurs responsabilités futures de maître d'ouvrage. Il vise à leur donner les moyens de dialoguer avec les autres interlocuteurs de la programmation et du chantier, notamment le maître d'œuvre. Le module est, en grande partie, fondé sur l'étude critique et dynamique de chantiers de construction ou de rénovation, complétée par des bases théoriques solides.

### THEMES ABORDES

Construction ou aménagement de bâtiments : le cadre juridique et les procédures

Sécurité des personnes et sûreté des biens

Projet de construction et d'aménagement d'un bâtiment (travail sur le lieu des études de cas en 4 groupes : visite des lieux, étude des dossiers, lecture des plans en présence des affectataires, des architectes...)

### VALIDATION DU MODULE

Collectif – Oral / Coef 1

Restitution orale des études de cas par les groupes d'élèves conservateurs.

## CONSERVATION – RESTAURATION

150 HEURES

### COORDINATION

Judith KAGAN, conservateur général du patrimoine, chef du bureau de la conservation du patrimoine mobilier et instrumental, Sous-direction des Monuments historiques et des espaces protégés, Service du patrimoine, Direction générale des patrimoines

Béatrice SARRAZIN, conservateur en chef du patrimoine, Chef du Département restauration, Centre de recherche et de restauration des musées de France

Le programme est conçu en deux parties : un tronc commun à toutes les spécialités (destiné à donner aux conservateurs des outils méthodologiques) et des enseignements dits d'approfondissement. Le tronc commun du module porte l'accent sur les questions méthodologiques tandis qu'une large partie du module propose des enseignements spécialisés construits sous la forme de semaines d'approfondissement par spécialités, afin de mieux prendre en compte la spécificité de chaque métier. Les programmes permettent d'aborder les principes généraux de la restauration et leur déclinaison en fonction des différents types d'objets patrimoniaux.

Ce module est également l'occasion d'un rapprochement entre les élèves conservateurs et les élèves restaurateurs de l'Inp en cours de formation au département des restaurateurs, autour de séances communes (déontologie de la restauration, conservation préventive, chaîne de la conservation-restauration).

### THEMES ABORDES

Introduction à la conservation-restauration

Conservation : faire l'état des lieux

Conservation préventive : étude de cas

Conservation-restauration : panorama, historique, études de cas

Constat d'état

Programmation en conservation-restauration

Préconisations de conservation

Valorisation des restaurations

Les organismes internationaux de conservation et restauration

### VALIDATION DU MODULE

Individuel – Ecrit / Coef 1

Rédaction d'une note (5 pages maximum) analysant les méthodes et les moyens mis en œuvre en matière de conservation préventive par l'institution patrimoniale dans laquelle l'élève effectue son stage de spécialité.

## PATRIMOINE ET DIFFUSION CULTURELLE

60 HEURES

### COORDINATION

Blandine CHAVANNE, conservateur en chef, directrice du Musée des Beaux-Arts de Nantes (Exposition)

Ariane JAMES-SARAZIN, responsable du service des expositions à la BnF (Exposition)

Nicolas NEUMANN, directeur des éditions Somogy (Edition)

Emmanuel ROUILLIER, graphiste, directeur de l'agence Mosquito (Multimédia)

### COORDINATION de l'ensemble du module

Marie-Clarté O'NEILL, Muséologue, consultante

---

### EXPOSITION, EDITION, MULTIMEDIA

Le module - Exposition, Edition et Multimédia – est structuré autour de séminaires pratiques qui donnent aux élèves conservateurs les moyens d'apprendre à concevoir et conduire, en équipe, un projet d'exposition ainsi que le produit éditorial du catalogue et le cahier des charges du site Internet ou de la borne multimédia qui en assureront la médiation auprès du public.

Axés sur la conduite de projet en groupe sur plusieurs semaines, encadrés par des professionnels de l'exposition, de l'édition et du multimédia, ces séminaires permettent aux élèves, futurs commissaires d'expositions, de découvrir l'univers professionnel des spécialistes de la muséographie, des éditeurs, graphistes et imprimeurs, des web masters et designers multimédia

### VALIDATION DU MODULE

Collectif – Oral et Ecrit / Coef 2

La note prend en compte l'évaluation du travail de groupe, l'intérêt scientifique du projet, sa cohérence et la qualité du traitement dont il fait l'objet, la qualité de la présentation orale et écrite.

---

### EGALITE DES CHANCES

Le module s'inscrit dans la dynamique des recommandations du ministère chargé de la Culture autour de l'accès au patrimoine au plus grand nombre.

Il s'organise en trois temps : une semaine de sensibilisation aux questions de démocratisation culturelle, de politique de la ville, d'éducation prioritaire ; le montage - au cours du stage de spécialité - d'un projet d'accès au patrimoine et aux professions qu'il offre ; et la restitution publique des projets et des problématiques qu'il suscite.

### VALIDATION DU PROJET (voir stage de spécialité p.27)

Individuel – Ecrit / Coef 0,50

Rédaction d'un rapport d'une dizaine de pages présentant le projet monté par l'élève en direction d'un public jeune socialement défavorisé. Ce rapport doit être présenté indépendamment du rapport de stage de spécialité.

# TECHNOLOGIES NUMERIQUES

40 HEURES

## COORDINATION

Jean-François MOUFFLET, conservateur du patrimoine, service interministériel des Archives de France

L'enseignement Technologies numériques présente les applications numériques indispensables aux professionnels du patrimoine, dans leur ensemble et par spécialités. L'utilisation de logiciels divers de présentation est encouragée par l'utilisation d'une salle informatique performante. Les applications propres aux divers domaines (archives, musées, archéologie, monuments historiques-inventaire général, patrimoine scientifique, technique et naturel) sont étudiées par groupes spécifiques.

## THEMES ABORDES

Archives :

Les outils informatiques dans les archives

La numérisation dans les archives : historique et évolution des pratiques, enjeux stratégiques et questions techniques

L'archivage des données électroniques

L'émergence de l'administration électronique et ses conséquences sur l'archivage

Présentation de MOREQ II et ses spécificités par rapport à OAIS

La normalisation des instruments de recherche (ISAD-G, ISAAR ...)

Introduction au XML et à la DTD EAD

Un environnement normalisé : les normes de description ; histoire et origines de l'EAD

Conversion d'instruments de recherche en XML/EAD avec le logiciel XMetaL

Tests de publication Web des instruments de recherche encodés par les stagiaires

Les supports de l'information numérique

La représentation de l'information numérique (les formats)

Les plateformes d'archivage électronique (fonctionnalités, mise en œuvre, coût)

La préservation des documents électroniques dans un service territorial d'archives : présentation d'études de cas

Présentation du projet de salle d'inventaire virtuelle

Musées :

Les grands enjeux de l'informatique documentaire

Logiciels de gestion informatique des collections et bases nationales

Présentation du projet Videomuseum

Patrimoine scientifique, technique et naturel :

Les grands enjeux de l'informatique documentaire

Logiciels de gestion informatique des collections et bases nationales

Archéologie, monuments historiques-inventaire

Les résultats des travaux de l'IGPC et des MH : publications en ligne et imprimée

Des œuvres aux dossiers d'inventaire (description, réflexion, élaboration des dossiers...)

Le projet Gertrude

# **LES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE METIER**

## ARCHEOLOGIE

### COORDINATION

Olivier RUFFIER DES AIMES, conservateur du patrimoine, service régional de l'archéologie d'Ile-de-France

Le conservateur de la spécialité « Archéologie » concourt à la connaissance et à la gestion du patrimoine archéologique. Il se consacre à sa protection, à son étude et à sa mise en valeur. Chercheur et praticien de terrain, il exerce des responsabilités dans les domaines des fouilles archéologiques programmées et préventives. Il joue un rôle important dans la restitution auprès des publics des résultats des fouilles.

### ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

100 HEURES

La carte archéologique nationale  
Bilan et programmation de la recherche archéologique en région  
De la prescription de diagnostic au rapport de diagnostic  
Les centres de conservation et d'études  
Présentation du département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines  
Participation des élèves conservateurs archéologues à une séance du CNRA

### DE LA THEORIE A LA PRATIQUE : LE STAGE DE SPECIALITE

5 MOIS

L'objectif de ce stage est d'initier l'élève conservateur aux différents aspects de son futur métier. Le stagiaire séjournera dans un service régional ou territorial de l'archéologie et sera associé à l'ensemble des activités du service.

### TRAVAIL SCIENTIFIQUE

Elèves conservateurs territoriaux :

Au cours du stage de spécialité, l'élève pourra suivre, dans toutes ses étapes, une opération d'archéologie préventive, et se voir confier la rédaction d'un ou plusieurs dossiers correspondant à l'une des étapes du chantier. Si le programme de travail du service ne le permet pas dans la période considérée, le conservateur stagiaire pourra étudier les modalités précises d'autres opérations archéologiques (prospection de terrain, fouille programmée, opération de mise en valeur et de restauration, etc.).

Elèves conservateurs Etat :

Au cours du stage de spécialité, l'élève conservateur pourra se voir confier, en relation avec le programme de travail du service régional de l'archéologie durant la période considérée, la rédaction d'un ou plusieurs dossiers correspondant à l'une des étapes d'un chantier d'archéologie préventive. Un bilan scientifique thématique pourra aussi constituer le travail thématique.

Au cas où le stagiaire n'aurait pas de travaux universitaires en cours, ses travaux de stage pourront donner lieu à la rédaction d'un article scientifique.

## ARCHIVES

### COORDINATION

Christine PETILLAT, inspectrice générale, collège des Archives, Inspection des patrimoines

Le conservateur de la spécialité « Archives », assure la collecte, la conservation et la communication du patrimoine archivistique de la France. Il assure le contrôle et parfois la gestion des archives courantes et intermédiaires des services publics et constitue la documentation historique de la recherche, qu'il a pour mission de classer, d'inventorier et de mettre à la disposition du public le plus large.

### ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

130 HEURES

La collecte : évaluation et sélection des documents d'archives

L'élaboration et la pratique des circulaires de tri et tableaux de gestion

La gestion de l'archivage (le « Records Management ») : l'exemple de la BnF

Les évolutions de l'administration et de sa production (au niveau central et au niveau local)

Description archivistique et instruments de recherche

Etudes de cas sur l'accès aux dérogations

Description archivistique et instruments de recherche (bilan des instruments de recherche réalisés pendant le stage)

Rencontres de services d'archives

### DE LA THEORIE A LA PRATIQUE : LE STAGE DE SPECIALITE

5 MOIS

L'objectif de ce stage est d'initier l'élève conservateur aux différents aspects de son futur métier. Le stagiaire séjournera dans une direction d'archives et sera associé à l'ensemble des activités du service.

### TRAVAIL SCIENTIFIQUE

Au cours du stage de spécialité, l'élève conservateur devra réaliser un répertoire numérique détaillé concernant un fonds, ou une partie réellement autonome d'un fonds, susceptible d'être traité dans un laps de temps n'excédant pas la moitié de la durée du stage. Ce fonds devra permettre la mise en pratique du plus grand nombre possible d'étapes du traitement des fonds et donner lieu à une introduction intéressante. Le stagiaire devra veiller à respecter la norme générale et internationale de description archivistique (ISAD-G). Les instruments de recherche réalisés par les stagiaires serviront de support à des cas concrets qui seront étudiés lors des enseignements d'archivistique dispensés en seconde partie de formation.

Au cas où le stagiaire n'aurait pas de travaux universitaires en cours, ces travaux de stage pourront donner lieu à la rédaction d'un article scientifique.

## MONUMENTS HISTORIQUES – INVENTAIRE

### COORDINATION

Delphine CHRISTOPHE, conservateur régional des Monuments historiques de Languedoc-Roussillon

Christian TREZIN, inspecteur général, collègue de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Inspection des patrimoines

Le conservateur de la spécialité « Monuments Historiques » exerce, à l'échelle d'une région, le contrôle de la protection, de la restauration et de la mise en valeur des monuments et des objets mobiliers. Il peut aussi être chargé de la conduite d'opérations de restauration des objets mobiliers ou de missions thématiques particulières.

Le conservateur de la spécialité « Inventaire » recense, étudie, fait découvrir et contribue à protéger le patrimoine dans toutes ses composantes, meuble et immeuble, rural et urbain, civil et religieux, industriel ou scientifique.

### ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

#### 100 HEURES

L'inventaire au quotidien : une entreprise en action

Principes et méthodes de l'inventaire général

La conduite d'une opération d'inventaire

Des œuvres aux dossiers d'inventaire : le système documentaire

Les résultats des travaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel et des monuments historiques : publications en ligne et imprimée

Les procédures de protection du patrimoine

Travailler sur les monuments historiques : études préliminaires, procédures de travaux, suivi de chantier

Assistance technique aux travaux sur les monuments historiques

### DE LA THEORIE A LA PRATIQUE : LE STAGE DE SPECIALITE

#### 5 MOIS

L'objectif de ce stage est d'initier l'élève conservateur aux différents aspects de son futur métier. Il séjournera dans un service régional de l'Inventaire ou une conservation régionale des monuments historiques et sera associé à l'ensemble des activités du service.

### TRAVAIL SCIENTIFIQUE

Elèves conservateurs territoriaux (Inventaire) :

L'élève devra effectuer, dans leur totalité si possible, les phases successives d'un inventaire territorial, afin de s'initier à la nature et l'échelle des enquêtes et aux conditions réelles du travail de terrain. Il fera les recherches bibliographiques, photographiques, cartographiques sur une aire d'étude, s'attachera à la réalisation personnelle de dossiers d'édifices et d'œuvres, et veillera à la mise en forme des données selon les normes de l'Inventaire.

Elèves conservateurs Etat (Monuments historiques) :

L'élève pourra se voir confier l'étude historique d'un édifice ou d'une collection, qui lui permette de découvrir les différents fonds documentaires utiles, ou la préparation d'un projet de réaménagement (trésor, mobilier...). La recherche pourra également porter sur un sujet plus large, par exemple un bilan thématique des protections dans la région où se déroule le stage.

Au cas où le stagiaire n'aurait pas de travaux universitaires en cours, ces travaux de stage pourront donner lieu à la rédaction d'un article scientifique.

## MUSEES

### COORDINATION

Sébastien GOKALP, conservateur du patrimoine, Musée d'Art moderne de la Ville de Paris

Le conservateur de la spécialité « Musées » est chargé de la conservation, de l'étude, de l'enrichissement, de la mise en valeur et de la diffusion des collections dont il a la charge. Sa responsabilité porte sur les œuvres, les collections, les établissements, ainsi que sur les équipes qui concourent sous sa direction à la préservation, à la conservation et à la connaissance des collections. Son champ d'action peut couvrir des collections très variées ou au contraire très spécialisées, selon l'établissement où il travaille. Sa mission de diffusion auprès des publics les plus larges est essentielle.

### ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

#### 100 HEURES

Le projet scientifique et culturel (1) : enjeux et méthodes

Le projet scientifique et culturel (2) : les exemples du Musée de Fréjus et du musée du Louvre-Lens

La régie des prêts dans les musées

La loi-musée et ses décrets d'application : de la théorie à la pratique

La gestion des collections : inventaire et récolement

Bâtir une politique d'acquisition

Protection de la diversité biologique et collections de musée

### DE LA THEORIE A LA PRATIQUE : LE STAGE DE SPECIALITE

#### 5 MOIS

L'objectif de ce stage est d'initier l'élève conservateur aux différents aspects de son futur métier. Le stagiaire séjournera dans un musée et sera associé à l'ensemble des activités de l'établissement. Il se verra également confier un travail scientifique spécifique.

### TRAVAIL SCIENTIFIQUE

L'élève conservateur se verra confier l'inventaire (initial ou récolement) d'un fonds limité ou d'une partie des collections, qui devra être réalisé en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 25 mai 2004 et pourra servir de base à une exploitation plus poussée (recherches destinées à une publication ou à la documentation d'œuvres). Cet inventaire devra obligatoirement constituer tout ou partie du travail scientifique.

Au cas où le stagiaire n'aurait pas de travaux universitaires en cours, ces travaux de stage pourront donner lieu à la rédaction d'un article scientifique.

# PATRIMOINE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET NATUREL

## COORDINATION

M. X

Le conservateur de la spécialité « Patrimoine scientifique, technique et naturel » est chargé de la conservation, de l'étude, de l'enrichissement, de la mise en valeur et de la diffusion des collections scientifiques, techniques ou d'histoire naturelle dont il a la charge. Travaillant au sein de muséums d'histoire naturelle, de musées de sciences, de parcs naturels régionaux, il a vocation à étudier les collections, à les conserver, à les enrichir et à en faire la médiation auprès des publics les plus larges.

## ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

100 HEURES

Le projet scientifique et culturel (1) : enjeux et méthodes

Le projet scientifique et culturel (2) : l'exemple du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence

La gestion des collections dans les muséums et dans les musées de sciences et techniques : inventaire et collections d'études (principes méthodologiques et études de cas)

La régie et la gestion des prêts dans un muséum

La muséographie des collections scientifiques et techniques

Présentation et visite de l'Aquarium de la Porte Dorée : la conservation des espèces vivantes

Muséologie des sciences : le Musée de l'air et de l'espace du Bourget

Taxidermie au Muséum national d'histoire naturelle

Problématiques de conservation dans un muséum : le Muséum d'histoire naturelle de la Ville d'Orléans

## DE LA THEORIE A LA PRATIQUE : LE STAGE DE SPECIALITE

5 MOIS

L'objectif de ce stage est d'initier l'élève conservateur aux différents aspects de son futur métier.

Le stagiaire séjournera dans un musée, un parc naturel ou un muséum d'histoire naturelle et sera associé à l'ensemble des activités de l'établissement.

## TRAVAIL SCIENTIFIQUE

L'élève se verra confier l'inventaire (initial ou récolement) d'un fonds limité ou d'une partie des collections ou du site. Cet inventaire devra obligatoirement constituer tout ou partie du travail scientifique, qui pourra aussi comporter la préparation et l'installation d'une exposition ou d'une salle permanente, des recherches destinées à alimenter une publication du musée ou à en documenter un des aspects.

Au cas où le stagiaire n'aurait pas de travaux universitaires en cours, ces travaux de stage pourront donner lieu à la rédaction d'un article scientifique.

# LES STAGES

## STAGE EN ADMINISTRATION CULTURELLE

1 MOIS

Le stage en administration culturelle dure 1 mois et se déroule dans une direction régionale des affaires culturelles ou dans un service culturel de collectivité territoriale.

Cette immersion quasi immédiate des stagiaires, après leur arrivée à l'Institut début janvier, dans une administration culturelle apparaît indispensable pour des fonctionnaires stagiaires.

Ce stage est l'occasion pour les stagiaires d'acquérir une vue d'ensemble des objectifs et des conditions d'élaboration de la politique culturelle en région, de découvrir le service public et ses modes de fonctionnement.

### VALIDATION DU STAGE

Note donnée par le chef de stage / Coef 0,5

La note et l'appréciation doivent permettre de juger des qualités professionnelles et personnelles du stagiaire.

Rapport de stage / Coef 0,5 / Noté par la direction des études

Ce rapport de 5 à 10 pages doit permettre de vérifier que le stagiaire a compris les objectifs, les procédures et les moyens de la politique culturelle de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dans ses différents aspects en repérant le rôle des différents partenaires.

## STAGE PATRIMONIAL DE SPECIALITE

5 MOIS

L'élève conservateur passe cinq mois dans un établissement ou service correspondant à sa spécialité patrimoniale : service régional ou territorial d'archéologie, service d'archives, service régional de l'Inventaire, conservation régionale des monuments historiques, musée ou muséum.

Ce stage a pour objectif de préparer l'élève conservateur à ses futures fonctions en lui faisant découvrir, aux côtés de son chef de stage, tous les aspects du métier. Le stagiaire se voit confier un ou plusieurs travaux scientifiques dont il a la responsabilité. Il a ainsi l'occasion d'expérimenter l'interaction entre les aspects scientifiques de son métier et ses responsabilités administratives, tout en s'exerçant aux réalités concrètes et humaines de ses futures fonctions. Cf. Enseignements de spécialité métier

### VALIDATION DU STAGE

Note donnée par le chef de stage de spécialité / Coef 4

La note et l'appréciation doivent permettre de juger des qualités professionnelles et personnelles du stagiaire et prennent en compte le stage dans sa globalité (y compris le travail scientifique demandé).

Rapport de stage / Coef 1 / Noté par la direction des études

Ce rapport de dix pages doit permettre de voir comment le stagiaire conçoit les missions, l'intérêt et les difficultés de son futur métier. Ce regard personnel concerne aussi bien les aspects scientifiques qu'administratifs et financiers, ceux liés à la gestion des ressources humaines, sans oublier les questions de relations avec les partenaires de l'institution (élus, services versants, collectionneurs, etc.). Figurent en annexe du rapport de stage les notes de synthèse élaborées pour la validation des enseignements de Droit de patrimoine, Economie du patrimoine, Gestion publique et Conservation préventive s'appuyant sur le stage de spécialité.

Rapport Egalité des chances / Coef 0,50 / Noté par le coordonnateur de l'enseignement

Ce rapport d'une dizaine de pages doit présenter le projet monté par le stagiaire en direction d'un public jeune socialement défavorisé. Il doit être présenté indépendamment du rapport de stage.

(voir le module Patrimoine et diffusion culturelle p. 17)

Travail scientifique / Noté par le rapporteur auprès du jury de sortie / Coef 2

Un exemplaire du travail scientifique doit être remis par le stagiaire au chef de stage afin qu'il puisse apprécier la qualité du travail scientifique effectué.

## STAGE A L'ETRANGER

2 MOIS

Le stage à l'étranger, depuis 2010, comporte deux parties :

- Un séminaire introductif d'une semaine, commun à toute la promotion sur la valorisation du patrimoine de Venise, qui concentre toutes les problématiques de protection, de préservation, de conservation et de valorisation rencontrées par les différentes spécialités du patrimoine. Ce séminaire comporte également la participation à un colloque européen sur la préservation du patrimoine.
- Un stage d'immersion de sept semaines dans une institution patrimoniale de la spécialité. Il vise à faire découvrir, aux futurs conservateurs des collections, des sources documentaires ainsi que d'autres méthodes de travail et de nouvelles approches du patrimoine. Il les incite aussi à nouer des liens avec des conservateurs étrangers qui leur seront utiles, dans leur future carrière, pour élaborer des projets à un niveau international.

Les séjours les plus réussis pour les élèves conservateurs de l'Inp sont ceux pour lesquels un programme de travail a été établi à l'avance par l'institution d'accueil. Ce programme peut comprendre le suivi de certaines actions ou manifestations, des rendez-vous ou des réunions avec différents responsables et, dans la mesure du possible, une mission ou un travail spécifique confié au stagiaire. Il est préférable que ce programme de travail corresponde aux centres d'intérêt de l'élève conservateur dont il est par ailleurs exigé qu'il parle correctement la langue du pays où il se rend.

### VALIDATION DU STAGE

Appréciation donnée par le chef de stage

Appréciation donnée à l'issue du stage portant sur les qualités scientifiques et personnelles du stagiaire.

Rapport de stage / Noté par la direction des études / Coef 1

Ce rapport (5 à 10 pages) doit permettre de préciser les possibilités de collaboration entre institutions françaises et étrangères et de faire une analyse comparative sur les méthodes de travail.

## **STAGE PATRIMONIAL HORS SPECIALITE**

1 MOIS

Ce deuxième stage patrimonial dure quatre semaines et s'effectue dans un établissement ou un service correspondant à une spécialité patrimoniale autre que celle de l'élève conservateur.

Il doit lui permettre de mieux comprendre les missions et les méthodes de travail des conservateurs appartenant à une autre spécialité, et favoriser à terme la collaboration entre les différents services patrimoniaux.

### **VALIDATION DU STAGE**

Note donnée par le chef de stage hors spécialité / Coef 1

La note et l'appréciation doivent permettre de juger les qualités professionnelles et personnelles du stagiaire.

Rapport de stage / Non noté / Remis pour information aux membres du jury final

Ce rapport de cinq à dix pages doit permettre au stagiaire de préciser les possibilités de collaboration entre services patrimoniaux et de faire une analyse comparative sur les méthodes de travail et les approches des institutions concernées.

# **LES RENCONTRES ET SEMINAIRES**

## **LES RENCONTRES ET SEMINAIRES**

Les élèves conservateurs rencontrent, au début de leur formation, les directeurs des administrations au sein desquelles ils exerceront leurs futures fonctions. Plus tard dans leur formation, ils sont accueillis dans les différents services de la direction générale des patrimoines du ministère de la culture pour en comprendre le fonctionnement et y rencontrer les acteurs principaux. Vers la fin de la formation, sont organisées des rencontres avec divers acteurs d'insertion professionnelle, tant au niveau de l'État que des collectivités territoriales (directeurs, Inspections, services du personnel, cabinets de recrutements).

### **RENCONTRES AVEC LES DIRECTEURS D'ADMINISTRATIONS**

Présentation des missions du Secrétariat général du Ministère de la culture et de la communication

Présentation des missions de la Direction générale des patrimoines

Présentation des missions du Centre national de la Fonction publique territoriale

Présentation des missions de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris

### **SEMINAIRE D'INITIATION AUX POLITIQUES CULTURELLES LOCALES ET EUROPEENNES**

Rôle de l'Etat en région

Politique culturelle municipale

Rôle des associations professionnelles

Politique patrimoniale régionale

Politique patrimoniale départementale

Politique patrimoniale d'une communauté d'agglomération

Politique culturelle européenne

### **SEMINAIRE SUR LES ACTEURS PRIVES DU PATRIMOINE**

Cf. Enseignement complémentaire au module Droit et Economie du patrimoine

### **SEMINAIRE SUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE DE VENISE**

Cf. Stage à l'étranger

### **SEMINAIRE COMMUN ENTRE LES ELEVES CONSERVATEURS ET LES ELEVES RESTAURATEURS**

Cf. module Conservation-restauration

### **CHANTIER ECOLE DES ELEVES CONSERVATEURS ET DES ELEVES RESTAURATEURS**

Cf. module Conservation-restauration

# **LES FORMATIONS INDIVIDUALISEES**

## LES FORMATIONS INDIVIDUALISEES

### LE CHANGEMENT DE SPECIALITE

En application de l'article 7 du statut des conservateurs du patrimoine, les conservateurs du patrimoine peuvent changer de spécialité. Après avis de la commission d'évaluation scientifique compétente pour la nouvelle spécialité choisie, le conservateur du patrimoine peut réaliser, à l'Inp, une formation complémentaire liée à sa nouvelle spécialité, qui ne peut excéder six mois. Le programme de cette formation est établi par l'Inp, en concertation avec l'intéressé et la direction d'administration centrale concernée du ministère de la Culture. Il peut inclure la participation à des parties du programme de formation initiale d'application des conservateurs et des stages organisés dans la nouvelle spécialité.

### TOUR EXTERIEUR

Les conservateurs nommés au tour extérieur sont rattachés administrativement à l'Inp au 1er janvier qui suit leur nomination. De janvier à juin, ils suivent à l'Inp une formation personnalisée, conçue en concertation avec la direction affectataire, en fonction de leur profil professionnel et de leur future affectation.

Cette formation peut amener les conservateurs nommés au tour extérieur à :

- suivre certains enseignements dispensés dans le cadre de la formation initiale,
- participer à des sessions de formation permanente organisées par l'Inp
- effectuer des stages dans des services ou des établissements patrimoniaux de leur spécialité.

Les conservateurs nommés au tour extérieur sont titularisés après avis de la commission administrative paritaire de juin.

### LE CONGE SPECIAL DE FORMATION

Les conservateurs justifiant de 6 ans de services effectifs dans le corps des conservateurs du patrimoine peuvent demander à bénéficier d'un congé de formation d'une durée maximale d'un an, sur l'ensemble de la carrière : poursuite et achèvement d'une thèse universitaire, d'un livre d'érudition, participation ou direction d'un séminaire de recherche dans une autre institution d'enseignement...

Il s'agit essentiellement d'un travail personnel, supposant une certaine durée, débordant des activités remplies dans le cadre professionnel et non susceptible d'aboutir dans le cadre de la formation permanente.

A l'issue de ce congé de formation, l'intéressé adresse, au ministre de la Culture, un rapport sur les travaux qu'il a effectués au cours de cette période.

### LES ELEVES ETRANGERS

L'Institut national du patrimoine offre aux professionnels étrangers la possibilité de suivre tout ou partie du programme de la formation initiale des élèves conservateurs français. Elle s'adresse prioritairement à de jeunes professionnels présentant un haut niveau de qualification scientifique et maîtrisant pleinement la langue française.

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site : [www.inp.fr](http://www.inp.fr)

La formation peut se dérouler selon l'un des cycles suivants :

- Le cycle long : ce cycle correspond au cycle de la formation initiale d'application des élèves conservateurs français (18 mois).
- Les cycles personnalisés : le contenu et la durée de ces cycles sont élaborés en concertation avec l'élève, en fonction de son parcours antérieur et de son projet professionnel après lecture de son dossier de candidature.

# **APRES LA FORMATION**

## APRES LA FORMATION

Diplômés, les conservateurs de l'État et de la Ville de Paris sont titularisés et affectés par leur administration dans les établissements ou services relevant de leur autorité. Les conservateurs territoriaux diplômés sont inscrits sur la liste d'aptitude des conservateurs territoriaux du patrimoine, puis sont recrutés par les collectivités locales.

Pour prolonger leur recherche les conservateurs peuvent solliciter, après leur formation, une bourse de recherche.

### L'ASSOCIATION DES ELEVES ET ANCIENS ELEVES

L'association des anciens élèves conservateurs de l'Institut national du patrimoine a été constituée, sous sa forme actuelle, en 2004. Elle reprend la succession de l'association des élèves de l'ENP qui avait existé dans les années précédentes. Elle s'adresse aux élèves et anciens élèves de l'actuel Institut national du patrimoine, mais aussi de l'École nationale du patrimoine et de l'École du patrimoine qui l'ont précédé, quel que soit leur statut actuel.

### OFFRES D'EMPLOI

L'Institut national du patrimoine, en collaboration avec le Centre national de la fonction publique territoriale propose des offres d'emploi destinées principalement aux élèves conservateurs territoriaux de l'Institut. Cette démarche consiste notamment à rechercher et à transmettre des offres des collectivités aux conservateurs territoriaux, puis à leur mise en ligne sur le site Internet de l'Inp, dans la rubrique « offres d'emploi ».

L'Inp, en collaboration avec le CNFPT, assure également un accompagnement post-formation auprès des conservateurs qui n'auraient pas trouvé un poste à l'issue de la formation. L'Institut met également à la disposition des anciens stagiaires en recherche d'emploi des ressources techniques : salle informatique de l'Inp, télécopie, téléphone.

### LA BOURSE DE LA FONDATION CARNOT

La Fondation Carnot, placée sous l'égide de la Fondation de France, attribue généreusement chaque année, depuis 2003, quatre bourses de recherche d'un montant de 5.000 euros à des conservateurs et à des restaurateurs du patrimoine diplômés de l'Inp afin de leur permettre de réaliser un travail de recherche de haut niveau scientifique dans un pays étranger. L'objectif de ces séjours est de stimuler le goût de la recherche et de la confrontation internationale des conservateurs et restaurateurs du patrimoine de manière à enrichir l'exercice de leurs pratiques professionnelles et la présence de la France dans le monde.

La présélection des candidats est réalisée par les Directeurs des études des départements respectifs et est suivie d'une entrevue, début novembre pour les conservateurs et début décembre pour les restaurateurs, avec le jury de la Fondation Carnot pour l'éligibilité finale.

### LA FORMATION PERMANENTE DE L'INP

L'Institut national du patrimoine propose aux professionnels du patrimoine des stages, séminaires et tables rondes de formation permanente.

# **LES TUTELLES ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DE L'INP**

## LES TUTELLES ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DE L'INP

### LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

L'Inp est un établissement public administratif du ministère de la culture et de la communication. Sa tutelle est assurée par la direction générale des patrimoines, en relation avec le secrétariat général du ministère.

### LE MINISTERE DE LA DEFENSE

Le recrutement et la formation initiale des conservateurs du patrimoine sont assurés par l'Inp dans les spécialités archives et musées pour le compte du ministère de la défense.

### LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

Le recrutement et la formation initiale des conservateurs du patrimoine sont assurés par l'Inp dans la spécialité archives pour le compte du ministère des affaires étrangères et européennes.

### LES MINISTERES DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

L'Inp a compétence pour assurer le recrutement et la formation des conservateurs du patrimoine dans la spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel. Cependant, l'Etat n'a pas mis de poste aux concours dans cette spécialité.

### LE CNFPT ET L'INET

Relevant de la compétence du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et de l'Institut national des études territoriales (INET), installé à Strasbourg, le recrutement et la formation des conservateurs territoriaux sont confiés par convention à l'Inp. Le suivi de la formation des élèves territoriaux se fait en partenariat avec l'INET, de façon à intégrer la dimension territoriale dans la globalité de la formation des élèves.

L'INET met en place un dispositif d'accompagnement spécifique d'élaboration du projet professionnel et de préparation au recrutement.

### LA VILLE DE PARIS

Le statut particulier applicable au corps des conservateurs du patrimoine de la Ville de Paris a été fixé par délibération du Conseil de Paris de décembre 1990, modifiée en 1991. Par convention entre la Ville de Paris et l'Inp, le recrutement et la formation des conservateurs sont assurés par l'Inp.

# CONTACTS

## CONTACTS

Département des conservateurs  
Galerie Colbert  
2 rue Vivienne  
75002 Paris

Tél : 01.44.41.16.41  
Fax : 01.44.41.16.77

[direction.etudes-conservateurs@inp.fr](mailto:direction.etudes-conservateurs@inp.fr)

Gennaro TOSCANO  
Professeur des universités  
Directeur des études  
Directeur de la recherche et des relations scientifiques

Julie FAURE  
Conservateur du patrimoine  
Adjointe au directeur des études

Emmanuelle CHATRIAN  
Chargée de l'organisation de la formation initiale

Isabelle de BUTTET  
Chargée de l'organisation des formations internationales

Loraine PEREIRA  
Chargée de formation (stages et patrimoine cinématographique)

Alexis FRITCHE  
Chargé de l'organisation de la formation initiale

Sophie MONRIBOT  
Assistante







Institut national du patrimoine  
2, rue Vivienne  
75002 PARIS  
Tél : 01 44 41 16 41  
[www.inp.fr](http://www.inp.fr)